

J'AI ÉTÉ ATTEINTE D'UNE MALADIE TUMORALE

ET JE SUIS PORTEUSE D'UNE ALTÉRATION DU GÈNE BRCA1 OU BRCA2

Si vous êtes ou avez été malade et qu'une altération génétique du gène BRCA1 ou BRCA2 a été identifiée après la réalisation d'un test génétique, il est possible que l'un des membres de votre famille soit concerné par cette même altération.

Pas un risque de 100 %

Ce potentiel héritage commun ne signifie pas pour autant que vos apparentés développeront aussi une maladie tumorale. En effet, ceux qui seraient également porteurs ne seraient pas exposés aux mêmes autres facteurs de risque de cancer que vous. **Les risques de développer la maladie sont probablement élevés, mais ils ne sont pas de 100 %.**

En termes de transmission, lorsque l'une des deux copies du gène BRCA1 ou BRCA2 est altéré chez l'un des parents,

les enfants ont un risque de **50%** d'en avoir hérité.

Une surveillance adaptée

Il est par ailleurs très probable que vous ayez hérité vous-même cette altération de votre père ou de votre mère, et donc que vos sœurs ou frères soient également concernés, **avec un risque sur deux à chaque fois.** Des recommandations de prise en charge mammaire et ovarienne seront transmises à vos éventuels apparentés porteurs. Ces recommandations sont disponibles sur le site de l'**INCa**. 

En fonction de votre situation familiale (nombre, type et âge de survenue de cancers dans votre famille) et personnelle, vos apparentés pourront bénéficier de recommandations personnalisées.



Les équipes de professionnels qui vous accompagnent prendront en compte toutes les données nécessaires pour proposer à vos proches la prise en charge la mieux adaptée.

**SUIS-JE OBLIGÉ(E)
D'INFORMER
MES PROCHES
DU RÉSULTAT DE
MON ANALYSE
GÉNÉTIQUE ?**

• C'est une **obligation légale** depuis juin 2013

• Cette information se fait directement par vos soins, soit indirectement par votre médecin

• La non transmission potentielle serait considérée comme une perte de chance de pour les personnes concernées au sein de votre famille.

Vous pouvez être accompagné(e) dans cette démarche.

Parlez-en !

